

Envoi par courriel

Québec, le 8 mai 2017

Madame Maud Ablain

Chargée de projet

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or
(demande d'information de la commission du 8 mai – DQ15)

Madame

La commission vous demande des précisions suite au complément d'information que vous
lui avez transmis le 21 avril dernier (le document DB32).

Dans ce complément d'information, vous nous avez transmis un tableau contenant une
liste de neuf sites miniers qui génèrent un effluent et que vous présentez comme « des
exemples de sites miniers dont la restauration aurait été complétée et pour lesquels des
suivis seraient toujours exigés ».

Au-delà des exemples, la commission veut disposer d'une vue d'ensemble de la durée des
suivis postrestauration d'effluents miniers encadrés par la section 2.11 de la directive 019.
À cette fin, elle vous adresse les questions suivantes :

1. Depuis que les exigences en matière de suivi environnemental sont inscrites à la
Directive 019 sur l'industrie minière (section 2.11), combien de sites miniers au
Québec ont fait l'objet d'un suivi postrestauration après avoir complété leur
restauration ?
2. Quel pourcentage de ces suivis a atteint la durée minimale requise telle définie au
tableau 2.9 de la Directive ?
3. Parmi tous les cas dont le suivi a complété la durée minimale requise, dans
combien de cas le programme de suivi a-t-il été abandonné au terme de la période
minimale ? (distinguer en fonction des durées minimales de 5, de 10 et de 20 ans)

4. Parmi ceux qui se sont poursuivis au-delà de la durée minimale requise :
- a- Combien sont terminés ? Et au terme de combien d'années ?
 - b- Combien sont toujours en cours ? Et depuis combien d'années ?

La commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 10 mai prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission